



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Paris, le 24/10/2024

Affaire suivie par : FS

Réf. :

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les stages volontaires de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 1^{er} et 2 septembre 2023 ainsi que les 9 et 10 septembre 2024 ont été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de huit points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer et par délégation,
l'adjointe au chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire**